Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 19 octobre 2023

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	**P1**
Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés	**E401**

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU le Code de la Recherche,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme E-401 « Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés »,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
l'inscription à la décision modificative 2023-2 d'une dotation en autorisation de programme de 900 000 € au bénéfice du programme E-401 «Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : S.SOULTANI-VIGNERON, A.BEAUCHEF.

REÇU le 24/10/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs